

Image not found or type unknown



Copie acte authentique acquisition bien

Par **May12**, le **09/05/2012** à **12:48**

Bonjour,

Mon notaire me transmet la copie de l'acte authentique et je constate aucune signature des parties, ni paraphes, sur celui ci, à la dernière page de cette copie il y a le tampon du notaire, cette copie peut-elle justifier de mon titre de propriété.

En vérifiant la copie que m'a adressé par courriel le notaire il y a quelques mois, une page sur 2 est paraphée sur la totalité des pages, les pages sont numérotées. Fallait-il signer toutes les pages ?

recto et verso

Merci